L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE, 9 JUIN 1879.

MORT SYNCOPALE D'UNE PRINCESSE.—On lit dans le *Times de New York*.

Mme Louise Bouverat, Française âgée de 64 ans, demeurant 121 Ouest 30e rue, a été trouvée morte hier soir sur le parquet de sa chambre, entre cinq bières vides sur le corps. Il était alors cinq heures et ce n'est que quatre heures après que médecin a été avertie par la bonne de la maison, qui était sortie un de ses amis nommé André Lemaître, demeurant 218 Ouest 27e rue. Mme Bouverat était de quinze ans plus jeune que son mari, qui est garçon de table. En conséquent deux chambres qu'elle avaient louées il y a trois mois. Le ménage est remarqué de voisinage, mais quoique la plupart sont mêmes et primitifs, le couple français, le trouvant peu parlée sociable, était à même comme les voisins. Quelques-uns d'entre eux disent qu'ils n'avaient jamais vu Mme Bouverat. Lemaître Bouverat est parti hier soir après dans le poste de police du 29e district, le mari de la défunte était très ému et a fait sa déclaration sans emploi à l'aide d'un interprète. Il est neuf heures, à 4-11 dit, toute la nuit de mardi et a été rejoint fort ivre à le matin par Lemaître lui-même. Il a dit: "Mme Bouverat était quelque dans la lit et en voyant dans quel état elle se trouvait son mari, elle a supplié Lemaître de l'emmener avec lui, en disant: "Si me tue-moi." Lemaître a emmené Bouverat. A cinq heures, le portier, qui est locataire chez Mme Bouverat est a été entré d'abord en voyant celle-ci morte entre ses lit et celui de son mari. Elle était en toilette de nuit et tout ensanglantée. Lemaître est mort, est allé chercher Bouverat et l'a conduit chez lui. Bouverat a éprouvé une vive douleur en voyant la femme morte; depuis deux jours et quelques instants sur le corps, il l'a pris entrant bras et l'a placé sur le lit. Il en contient son poignet et son manchet de chemise en sont tachés de sang. Il est allé ensuite avec Lemaître à la station de police.

Lemaître a corroboré le récit de Bouverat. Le capitaine Williams s'est rendu au logement des Bouverat, après avoir tout d'abord fait enfermer Bouverat et Lemaître dans des cellules séparées. Le coroner Flanagan et le docteur coroner Miller ont été mandés et ont rejoint le capitaine. Le corps était froid et avait une blessure. Il y avait une profonde incision à la jambe gauche, partie au-dessus de la cheville; et une autre entre deux côtes du côté droit. La troisième cicatrice était sur le sein gauche, dans la région du cœur, avait quatre pouces de long et arrivait jusqu'à l'os. Elle avait été faite de haut en bas et à trois reprises différentes. La quatrième blessure était au bas gauche près du ventre et la cinquième au bas droit. Toutes ces incisions ont probablement été faites avec un rasoir. La commode que la femme portait n'était si coupée et tachée. Le lit est le parquet étaient tachés de sang. On a trouvé gisant du couteau et le rasoir ensanglanté. Le corps a été porté à la station de police et le logement a été fermé sous la garde d'un policeman. Il n'avait aucune trace de lutte dans la chambre. Le fils de Bouverat n'avait pas été élevé. Les locataires, interrogés, ont tous déclaré n'avoir entendu aucun cri ni aucun bruit suspect.

Dans le contre-interrogatoire auquel ils ont été soumis, Bouverat et Lemaître ne se sont pas contredits un seul instant. Bouverat avait quatre dentures d'où il est indéfini, mais il ne connaît dire quel motif l'aurait poussé à cet acte de désespoir.

L'ÉCLAIRAGE PAR L'ÉLECTRICITÉ.—Nous nous sommes trop longtemps occupés de l'éclairage électrique, dé ses progrès et de son avenir, pour ne pas nous empresser de faire part à nos lecteurs d'une nouvelle découverte—invention d'un Américain intérêt et dont l'application va être immédiate—que M. de Moncel vient de communiquer, lundi dernier, à l'Académie.

Ce qui, jusqu'à présent, rendait peu pratique l'emploi de l'électricité comme source d'éclairage dans les habitations particulières, c'était la nécessité de la lampe qu'elle en se trouvait d'employer, en des forces motrices plus ou moins puissantes, ou des piles à deux liquides. Jusqu'alors on ne connaissait pas d'autre moyens d'obtenir de l'électricité d'une façon économique et en quantité suffisante pour l'utiliser comme moyen d'éclairage; une modification ingénieuse, apportée à un appareil que tous les physiciens possèdent, vient de rendre des plus pratiques l'usage de la lumière électrique. Dorénavant, avec les appareils Clamond, et quelques centimes de coke, on pourra à la fois se chauffer et s'éclairer simultanément.

Ces appareils sont constitués par de petits barreaux métalliques de nature différente—antimoine et zinc, dans le cas qui va nous occuper—que l'on dispose les uns au-dessus des autres, alternativement, et réunis à leur extrémité par des soudures. Lorsque ces [illegible] bien isolés les uns des autres, on vient à chauffer les soudures d'où [illegible] voit immédiatement se produire un courant électrique. Où démontre qu'en chauffant inverse se forme lorsque l'on chauffe l'autre côté.

Tel est le principe qui a permis à M. Clamond de construire l'appareil qu'il a fait présenter en jeure-ci.

Cet instrument est portatif; les barres d'antimoine et de zinc sont reliées entre elles, après soudure, par une feuille de fer-blanc, et isolées au moyen de papier d'amiante. Ces éléments, dans le modèle construit, sont au nombre de 30, et [illegible] du développement de 1 ampère 50 en longueur; et, comme la production de l'électricité repose sur la différence de température que l'on provoque par la combustion du coke, pour éviter l'emploi d'une trop forte chaleur sur les soudures et la détérioration de celles-ci, les chaînes sont séparées par des bandes métalliques [illegible] de fonte qui [illegible] les barres, une réunion de feuilles de cuivre [illegible] diffuseur, dont les fils conducteurs vont se rendre à la partie supérieure de l'instrument, et, sont disposés de façon à faire jaillir la lumière dans un globe disposé à cet effet.

Le type construit avec 30 éléments thermo-électriques donne un foyer lumineux équivalent à 35 bougies [illegible] pendant [illegible] et [illegible] 10 kilogrammes de coke. Il faut une dépense de 0 [illegible] par heure, c'est-à-dire une dépense de quelques centimes.

En quelques jours, une Compagnie s'est formée qui exploite du 5 milliards, pour construire les appareils de M. Clamond, et en garder la propriété.

—On lit dans l'*Indépendance de l'Est*: "Une catastrophe [illegible] de mille d'une [illegible] Vieux-Saint-Dizier vient de devoir [illegible] dans la commune d'Eclaire-Saint-Dizier et deux hommes d'Eclaire-Saint-Dizier et deux hommes [illegible] Le [illegible] Le [illegible] Le